

Eau : la consommation diminue, pas la facture

La consommation d'eau par habitant est en baisse entre 2004 et 2008.

En Limousin, le prix de l'eau est encore inférieur de 7% à la moyenne nationale. Mais il a beaucoup augmenté : deux fois plus vite que l'inflation entre 2004 et 2008. L'assainissement pèse de plus en plus dans le prix de l'eau.

La gestion des services d'eau potable et d'assainissement en direct par une régie communale est courante en Limousin. L'organisation intercommunale et la délégation à des opérateurs privés sont moins fréquents qu'ailleurs.

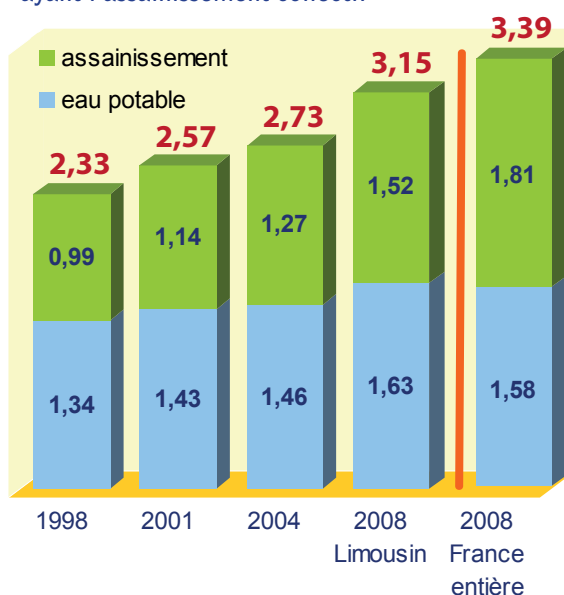
38% des logements limousins ne sont pas raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Les communes interviennent auprès des installations individuelles d'assainissement. En particulier, elles contrôlent ces équipements. Le taux de conformité est plutôt bon dans la région.

Catherine Lavaud

En 2008, les habitants du Limousin consomment chacun en moyenne 141 litres d'eau potable facturée au tarif domestique par jour, soit 51 m³ par an. La consommation individuelle est en diminution de plus de 2% par an par rapport à 2004 (154 litres par jour). Cette baisse de la consommation d'eau n'est pas un phénomène spécifique au Limousin : on l'observe dans toutes les régions françaises, et à un rythme équivalent en moyenne au niveau national. Elle marque une inflexion de tendance. Plusieurs explications peuvent être mises en avant : diffusion progressive d'équipements plus économes en eau, sensibilisation des usagers sur la nécessité d'économiser la ressource, volonté de réduire ou contenir sa facture...

Accélération de la hausse du prix de l'eau ces dernières années

Prix du m³ d'eau dans les communes ayant l'assainissement collectif



Sources : SOes - SSP - enquêtes eau et Insee, recensement de la population

Dans la région, la consommation d'eau par habitant est inférieure de 10 litres par jour à sa moyenne nationale. Elle est supérieure dans les régions du Sud, en raison du tourisme, du climat, des piscines... L'ensemble des consommations, y compris à usage industriel, fait apparaître un besoin pour le Limousin de 43 millions de m³ d'eau en 2008, dont 38 millions de m³ pour usage domestique. C'est 3 millions de m³ de moins qu'en 2004.

Le service public de l'eau

Le service public de l'eau dans une commune comporte quatre activités : la production, la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées. Chaque activité peut faire l'objet d'une organisation et d'une gestion différente. L'organisation peut être communale ou intercommunale, la gestion peut être directe (en régie) ou déléguée à une entreprise privée.

Le prix de l'eau a bondi entre 2004 et 2008 : passant en Limousin de 2,66 à 3,07 €/m³, il a augmenté de 3,6% par an, soit près de deux fois plus vite que l'inflation. Cette hausse est même légèrement supérieure à celle observée au niveau national (+3,3% par an). Avec un prix en hausse, et malgré une consommation en recul, la facture d'eau domestique ne diminue pas : 157 euros par personne et par an en Limousin en 2008, contre 150 en 2004. Mais elle reste inférieure de 14% à la facture domestique moyenne au niveau national.

Le tarif moyen inclut l'assainissement et les taxes et redevances. Les écarts de prix entre communes sont importants. En particulier, la facture est bien moins élevée dans les petites communes n'offrant pas de service de collecte et de traitement des eaux usées. Seulement 5% de la population régionale, habitant les plus petites communes, est dans ce cas (même proportion qu'au niveau national). Pour eux, le prix moyen du m³ d'eau est de 1,65 € (1,81 € au niveau national).

La qualité de l'eau a un prix

Pour ceux qui bénéficient d'un assainissement collectif, ce service vient alourdir la facture. La collecte et le traitement des eaux usées représentent désormais près de la moitié (48%) du prix de l'eau au robinet : 1,52 €/m³ sur un prix total moyen de 3,15 €/m³ en Limousin en 2008 dans les communes ayant un service d'assainissement collectif. Au niveau national, le prix de l'assainissement dépasse même désormais celui de la production d'eau potable. C'est le prix à payer pour protéger le milieu naturel qui reçoit les rejets, et garantir la qualité des eaux dans notre environnement.

Au sein du prix total de l'eau en Limousin, l'assainissement a connu une hausse plus sensible que le prix

de l'eau potable : +4,6% par an contre +2,8% par an. Cette évolution peut refléter l'amortissement des coûts de mise aux normes progressive des stations d'épuration selon la législation européenne, et l'extension de l'assainissement collectif.

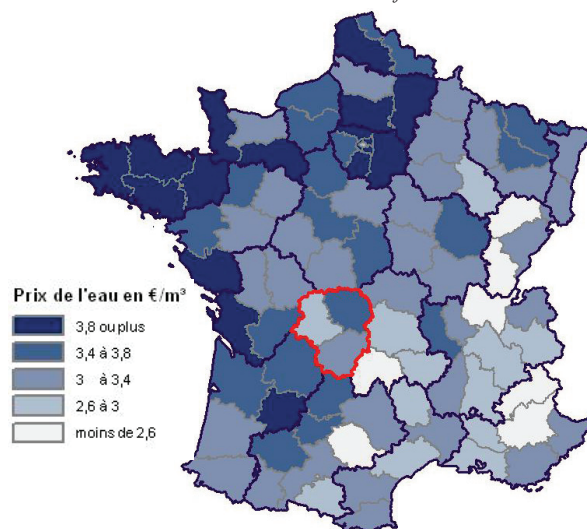
Un long réseau d'alimentation

En Limousin, l'eau potable provenant de pompages en eaux souterraines concerne seulement 29% de la population. C'est une proportion bien moindre que celle observée au niveau national (53%). Dans notre région, de par la nature granitique du sous-sol, les captages d'eaux souterraines sont souvent de débit limité et sensibles aux variations de précipitations. Ils sont surtout efficient pour alimenter des villages ou petits bourgs. Les villes ont elles privilégié un approvisionnement par eaux superficielles ou mixte. Plus régulier, l'approvisionnement par l'eau de rivières ou de retenues nécessite souvent des traitements de potabilisation plus complexes donc plus coûteux. Ce n'est pas le cas en Haute-Vienne, où le prix de l'eau potable n'est pas plus élevé dans les communes alimentées par eaux de surface que dans les autres.

La longueur du réseau de distribution d'eau potable, de l'usine de potabilisation au compteur de l'utilisateur, s'établit à 28 600 km en 2008 en Limousin. Par la faible densité de population et la dispersion de l'habitat dans la région, ce réseau de canalisations à entretenir est très long en proportion du volume d'eau vendu : par km de

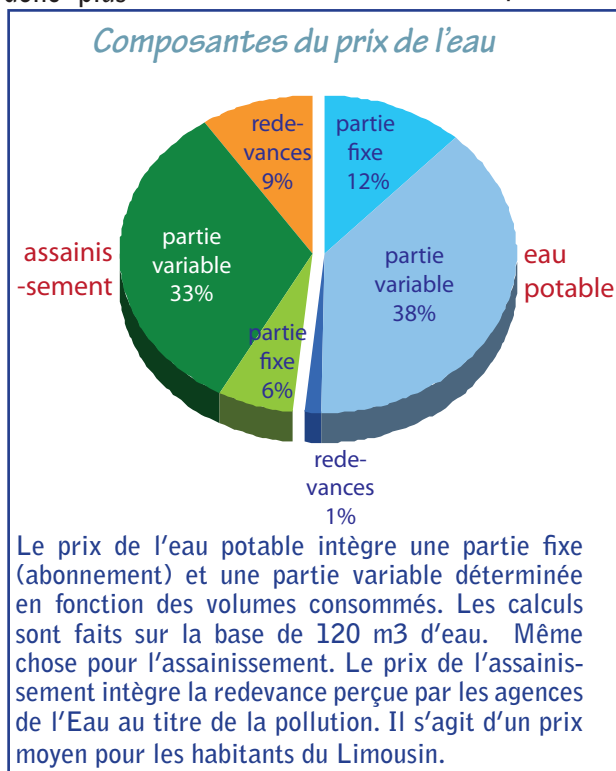
Des prix moyens par département variant du simple au double

Prix TTC départementaux de l'eau dans les communes avec assainissement collectif en 2008



Source : SOes - SSP - enquête eau 2008 et Insee, recensement de la population

réseau, le volume d'eau mis en distribution est trois fois inférieur en Limousin à sa moyenne nationale. La longueur de ce réseau explique que le taux de pertes d'eau soit un peu supérieur en Limousin : le quart de l'eau mise en distribution disparaît en raison de fuites sur le réseau (22% au niveau national). Le remplacement des conduites endommagées permet de réduire les fuites et de maîtriser en amont le prélève-



Moins d'intercommunalité et moins de délégation en Limousin

2008		Organisation communale			Organisation intercommunale ou mixte			ENSEMBLE				
		Régie	Délégation ou mixte	Ensemble	Régie	Délégation ou mixte	Ensemble	Pas de service	Régie	Délégation ou mixte	Ensemble	
eau potable	% communes											
	Limousin	35%	7%	42%	15%	43%	58%	0%	50%	50%	100%	
	France	19%	6%	26%	29%	46%	74%	0%	48%	52%	100%	
	% population											
Limousin	40%	13%	53%	10%	37%	47%	0%	50%	50%	100%		
France	11%	19%	31%	18%	51%	69%	0%	30%	70%	100%		
assainissement collectif	% communes											
	Limousin	54%	4%	58%	7%	6%	13%	29%	61%	10%	100%	
	France	29%	8%	37%	15%	15%	31%	32%	45%	23%	100%	
	% population											
Limousin	36%	14%	51%	29%	15%	44%	5%	65%	30%	100%		
France	14%	12%	27%	31%	37%	69%	5%	45%	50%	100%		

Grille de lecture : en Limousin, **35%** des communes, regroupant **40%** de la population, ont une organisation communale en régie pour assurer le service d'eau potable

Source : SOes - SSP - enquête eau 2008 et Insee, recensement de la population

ment sur la ressource. Mais le taux de remplacement, déclaré sur les dernières années ou projeté sur les prochaines, est très faible, de l'ordre d'une centaine de km par an.

Services d'eau potable : la moitié en régie

L'approvisionnement en eau potable des usagers est placé sous la respon-

sabilité du maire. Elle est souvent organisée au niveau intercommunal : 58% des communes limousines confient totalement ou partiellement leur service d'eau potable via un service intercommunal. Elles desservent 47% de la population. Ce type d'organisation y est cependant moins développé qu'ailleurs : au niveau national, ce sont 74% des communes (pour 69% de la population) qui privilégient l'intercommunalité.

Commune ou syndicat intercommunal, la collectivité en charge du service d'eau potable peut en assurer directement la gestion en régie ou la confier à un prestataire privé en délégation. Comme au niveau national, près de la moitié des communes limousines ont un service en régie. Si au niveau national, ce sont plutôt les petites communes qui font ce choix, en Limousin, ce n'est pas le cas. La ville de Limoges en particulier a une gestion publique de l'eau. Ainsi, la moitié des limousins sont approvisionnés par une eau gérée en régie, contre 30% de la population nationale. Mais le développement de la prise en charge du ser-

vice d'eau potable par le secteur privé se poursuit en Limousin, alors qu'une inflexion est observée au niveau national.

Le prix de l'eau potable est plus élevé dans les communes ayant délégué le service au secteur privé que dans celles en régie. Mais les écarts de prix doivent être analysés en regard des conditions d'exploitation. Le recours à des opérateurs privés se fait souvent lorsqu'il est nécessaire de mettre en oeuvre des solutions techniques complexes (pompage, traitements...), donc plus coûteuses.

Assainissement : peu d'intercommunalité

29% des communes limousines n'ont pas de service collectif de collecte des eaux usées, y compris dans leur bourg principal. Ce sont bien sûr les plus petites communes, qui regroupent 5% de la population régionale. Pour les autres, les modes d'organisation et de gestion de la collecte et du traitement des eaux usées peuvent être différents des choix faits pour la distribution d'eau potable. Les trois-quarts d'entre elles ont gardé dans leurs services municipaux la compétence et la gestion de l'assainissement. Mais les grandes communes, qui doivent assumer des services

Des différences marquées entre les départements limousins

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin	France
prix €/m ³ dans les communes ayant l'assainissement collectif					
eau potable	1,7	1,8	1,5	1,6	1,6
assainissement	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8
total	3,4	3,4	2,9	3,1	3,4
longueur moyenne par abonné des conduites d'eau potable en m par abonné					
	74	107	64	76	37
part des eaux souterraines dans les eaux facturées en % des volumes					
	19%	60%	22%	27%	50%
organisation du service d'eau potable (en % de la population)					
communale	47%	48%	59%	53%	31%
intercommunale	53%	52%	41%	47%	69%
gestion du service d'eau potable (en % de la population)					
régie	45%	40%	57%	50%	30%
délégation ou mixte	55%	60%	43%	50%	70%
organisation du service d'assainissement collectif de la commune (en % de la population)					
communale	55%	73%	41%	51%	28%
intercommunale	40%	11%	58%	44%	72%
aucun	5%	16%	1%	5%	0%
gestion du service d'assainissement collectif (en % de la population)					
régie	54%	63%	74%	65%	48%
délégation ou mixte	41%	21%	25%	30%	52%
aucun	5%	16%	1%	5%	0%
part des logements non raccordés à un réseau collectif de collecte des eaux usées en % des logements					
	40%	55%	30%	38%	18%

Source : SOes - SSP - enquête eau 2008 et Insee, recensement de la population

plus complexes, ont souvent fait le choix de l'intercommunalité et/ou de la délégation. 44% des habitants du Limousin résident dans une commune à service d'assainissement collectif intercommunal. Près d'un tiers ont un service géré par délégation. Comme pour l'eau potable, le prix de l'assainissement est souvent supérieur quand la mission est déléguée, mais la collectivité a souvent fait ce choix pour assurer des services plus complexes, pour répondre par exemple à des normes environnementales précises imposées.

Assainissement collectif ou individuel

Le raccordement à un réseau de collecte des eaux usées est principalement réservé à l'habitat aggloméré. D'une part, les coûts de mise en place d'un réseau pour les hameaux seraient très élevés. D'autre part, un assainissement autonome bien réalisé et entretenu est tout à fait efficient d'un point de vue environnemental. 62% des logements limousins sont raccordés à un réseau de collecte qui aboutit, dans une très large majorité des cas, à une station

d'épuration. Entre 2004 et 2008, près de 20 000 logements supplémentaires ont été raccordés.

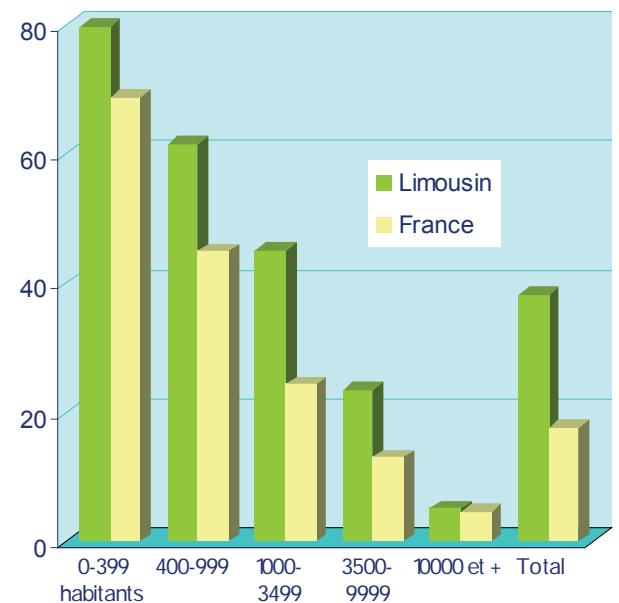
Partout où l'assainissement collectif n'est pas assuré, c'est l'assainissement individuel qui le remplace. 168 000 logements sont concernés en Limousin. 83% d'entre eux sont situés sur des communes ayant mis en place un Service public d'assainissement non collectif (SPANC). Celui-ci consiste à contrôler la conformité et le bon entretien des équipements individuels et, à l'initiative des collectivités, de proposer aux usagers des prestations de réhabilitation et de maintenance. La majorité des communes ont choisi d'assurer ce service en régie dans un cadre inter-communal.

Dans le cadre du SPANC, les communes sont tenues d'effectuer

avant fin 2012 un contrôle de toutes les installations de plus de huit ans. En 2008, lors de l'enquête, près de 35 000 contrôles avaient été réalisés en Limousin. 64% des installations avaient été jugées conformes, soit une meilleure proportion qu'au niveau national (48%). ■

En Limousin, un habitat dispersé explique un moindre raccordement au réseau, même à taille de commune équivalente

Part des logements non raccordés au réseau de collecte des eaux usées, selon la taille de la commune



Source : SOes - SSP - enquête eau 2008 et Insee, recensement de la population

Méthodologie

L'enquête 2008 auprès des communes sur l'eau et l'assainissement a été pilotée par les services statistiques du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, et du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Elle a bénéficié d'un cofinancement de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Les précédentes enquêtes avaient été réalisées en 1998, 2001 et 2004. Le millésime de l'enquête désigne l'année de référence pour les données recueillies.

L'enquête a été réalisée entre fin 2009 et début 2010 par les services régionaux de statistique agricole, auprès d'un échantillon représentatif de 5 215 communes au niveau national. En Limousin, des enquêteurs ont interrogé 89 communes et les groupements auxquels ces communes appartiennent. Ces communes couvrent plus de la moitié de la population régionale. Le tirage des communes avait été réalisé par strates selon leur taille. Les taux de sondage vont de l'exhaustivité pour les communes de plus de 10 000 habitants au 1/20 pour celles de moins de 400 habitants. Les données d'enquête sont complétées d'informations issues des fichiers administratifs disponibles.

Les données publiées sont extrapolées aux 747 communes de la région. La consommation d'eau par habitant est calculée en divisant par la population au recensement de la population en 2006 (donc sans comptabiliser les touristes). Le prix de l'eau est calculé en pondérant les prix communaux par les populations des communes. Le prix du mètre cube correspond à une facture type de 120 mètres cube.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ALIMENTATION DE LA PÊCHE DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directeur : François Projetti
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne
Rédacteur en chef : Catherine Lavaud

Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-066

Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2011